

Une couverture souple et abordable

Que vous voyagiez beaucoup ou peu, il existe un régime d'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs qui convient à vos besoins.

Quel régime dois-je choisir?

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs – Régime annuel

- convient aux personnes qui voyagent beaucoup, dans des pays lointains ou juste de l'autre côté de la frontière
- couvre tous les voyages effectués pendant l'année, à condition que chaque voyage n'excède pas 15 jours
- adhésion unique et facile

OU

Assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs – Régime par voyage

- convient aux personnes qui veulent s'assurer pour un seul voyage
- convient aux voyages de longue durée

Service d'assistance 24 heures sur 24 en cas d'urgence

Pour avoir l'esprit tranquille, il ne suffit pas d'être à l'abri des soucis d'argent. Vous voulez aussi être sûr que, où que vous soyez, vous aurez accès 24 heures sur 24 aux services de professionnels de la santé et d'un personnel compétent pour vous aider quand vous en aurez besoin.

Votre police d'assurance-maladie en cas d'urgence pour les voyageurs comporte un *service d'assistance 24 heures sur 24 en cas d'urgence*. Ce service prévoit le paiement des frais qui doivent être acquittés immédiatement. De plus, ses préposés multilingues vous assistent de plusieurs façons, par exemple en trouvant sur place un médecin ou un hôpital, en aidant votre conjoint ou les autres membres de votre famille si vous êtes malade ou simplement si votre passeport a été perdu ou volé. C'est le compagnon de voyage idéal!

Ce dépliant NE constitue PAS un contrat d'assurance. Une police faisant état des garanties, des exclusions et des restrictions vous sera expédiée dès l'adhésion.